CHARLIE HEBDO

PAYS :France
PAGE(S) :14
SURFACE :15 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :(140000)

► 22 novembre 2017 - N°441

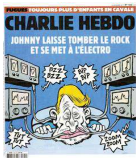

OABA
LE PRIX DU BONHEUR

Ce sont à ce jour 285 animaux (96 bovins, 38 équidés, 148 ovins et 3 cochons, plus quelques poules et canards, gardés bénévolement), sauvés de la mort, qui constituent le Troupeau du bonheur de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, chez quelque 30 agriculteurs ou particuliers, où ils vivront jusqu'à la fin de leur vie. Retirés à des éleveurs qui les laissaient sans soins, sans nourriture, ils ont été confiés par décision de justice à l'OABA (oaba.fr). Leur coût à l'année, frais d'entretien et de garde compris, est de 180 000 euros – en plus des nombreux sauvetages. Cette association, fondée par Jacqueline Gilardoni[1] en 1961, fut reconnue d'utilité publique quatre ans plus tard. Une pétition demandant un abattage « humanitaire » obtint à l'époque 150 000 signatures, dont celle d'Édith Piaf.

Il n'existe pas de fourrière pour les animaux élégamment qualifiés « de boucherie ». Aussi, l'État ne manque pas de solliciter l'OABA, et ce, de plus en plus souvent ces dernières années, mais ne lui apporte aucune aide. C'est uniquement grâce aux dons et aux legs qu'ils ont pu être secourus.

L'OABA lutte également pour l'étourdissement obligatoire dans les abattoirs, donc pour la fin de l'abattage rituel, casher et halal, qui consiste à égorger les animaux en toute conscience, donc en toute souffrance, et dont l'agonie peut durer jusqu'à quinze minutes. À noter que cette cruelle exception à la loi n'est pas récente, elle existe depuis l'obligation d'étourdir[1]. Notons également que certains abattoirs étourdissent les animaux avant qu'ils soient saignés (oaba.fr/pdf/Liste_abattoirs_2015.pdf).

Pour aider l'OABA, vous pouvez déjà acheter, pour vous et/ou pour offrir, ce magnifique calendrier chevalet, à spirale (21 cm x 16 cm) – 15 euros, frais de port inclus, à commander 10 place Léon-Blum, 75010 Paris. Il est composé pour la plupart d'animaux sauvés par l'association.

1. luce-lapin-et-copains.com/2015/01/01/abattoirs-1964-au-commencement-etait-la-loi

• **OABA,** 01 43 79 46 46. Adhésion : 30 euros annuels. Dons bienvenus, pour aider aux sauvetages, nombreux ! Comme la plupart des associations, réduction d'impôt sur le revenu de 66 %, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

▸ **Pêche électrique.** Cette forme de pêche, assez méconnue, et interdite en Europe, existe pourtant depuis plus de dix ans. Les poissons reçoivent une impulsion électrique, qui les électrocute. Les Néerlandais, dont les bateaux sont équipés d'électrodes, ont demandé, et obtenu, des dérogations de la Commission européenne, et voudraient généraliser cette cruelle pratique en Europe : un vote aura lieu le 21 novembre. Plus d'infos sur BLOOM (bloomassociation.org).

▸ **politique-animaux.fr** Consultez régulièrement l'observatoire politique de L214 Éthique et Animaux.

▸ **Infos à gogo.** Le site luce-lapin-et-copains.com (lucelapinetcopains@gmail.com) enfin à jour !

Internet Media

Tous droits de reproduction réservés